



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 18 Mars 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	11	14

Date de convocation 15 mars 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Patrice CLOSS, Lise COURTOIS, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, Martine HENRISSAT, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Claude COSSON par Stéphane MARTINELLI,
Audrey DUHOUX par Jean-Marie WATREMETZ,
Christine GUILLEMY par Patrick VIARD.

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif 2023
N° de délibération : 2024-09

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	14	14	0	0	0

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte au cours l'exercice 2023.

Le Président Stéphane MARTINELLI, se retire de la présidence au profit de Franck DUHOUX, qui est élu Président de séance à l'unanimité par l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif.

II - PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	713 047,84	G	576 711,38
	Section d'investissement	B	212 347,08	H	466 292,26
=					
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	253 385,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	32 714,23 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
=					
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	958 110,16	=G+H+I+J	1 296 398,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	713 047,84	=G+I+K	830 106,73
	Section d'investissement	=B+D+F	245 062,22	=H+J+L	466 292,26
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	958 110,16	=G+H+I+J+K+L	1 296 398,99

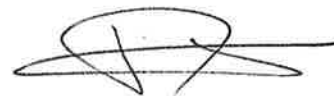
(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non catéchées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non applicables.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

APRES que le Président ait quitté la salle,

Et APRES en avoir délibéré, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.

1° D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Franck DUHOUX, Président de séance.



*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*